

Éleveurs : montant des aides animales 2019



Pour la campagne 2019, les montants des aides ovines et caprines (en France métropolitaine) ont été fixés, par animal primé, à :

- aide ovine de base : 19 € (22,05 € en 2018) ;
- majoration accordée aux 500 premières brebis primées à l'aide de base : 2 € (montant inchangé) ;
- aide ovine complémentaire pour les élevages ovins détenus par des nouveaux producteurs (c'est-à-dire des éleveurs qui détiennent pour la première fois un cheptel ovin depuis 3 ans au plus) : 6 € (montant inchangé) ;
- aide caprine : 15,80 € (16,32 € en 2018).

Les montants des aides aux bovins laitiers (en France métropolitaine) pour 2019 ont été fixés comme suit :

- aide en zone de montagne : 77 € par animal primé (80,40 € en 2018) ;
- aide hors zone de montagne : 38 € par animal primé (39,15 € en 2018).

Quant aux montants des aides aux bovins allaitants 2019, ils s'élèvent à (en France métropolitaine) :

- 166 € par animal primé de la 1^{re} à la 50^e vache (166,75 € en 2018) ;
- 121 € par animal primé de la 51^e à la 99^e vache (121,25 € en 2018) ;
- 62 € par animal primé de la 100^e à la 139^e vache (même

montant en 2018).

Sachant que pour chaque demandeur de l'aide, le nombre maximal de vaches primées au titre de la campagne 2019 est égal au nombre de vaches éligibles auquel on applique un coefficient de 0,975 (0,9868 en 2018).

À noter : le montant de l'aide aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique (47,90 € en 2018) ainsi que celui de l'aide aux veaux sous la mère labellisés et aux veaux issus de l'agriculture biologique commercialisés via une organisation de producteurs ne seront connus qu'en fin de campagne (69,80 € en 2018).

[Arrêté du 27 septembre 2019, JO du 2 octobre \(ovins et caprins\)](#)

[Arrêté du 27 septembre 2019, JO du 2 octobre \(bovins allaitants\)](#)

[Arrêté du 27 septembre 2019, JO du 5 octobre \(bovins laitiers\)](#)

© 2019 Les Echos Publishing